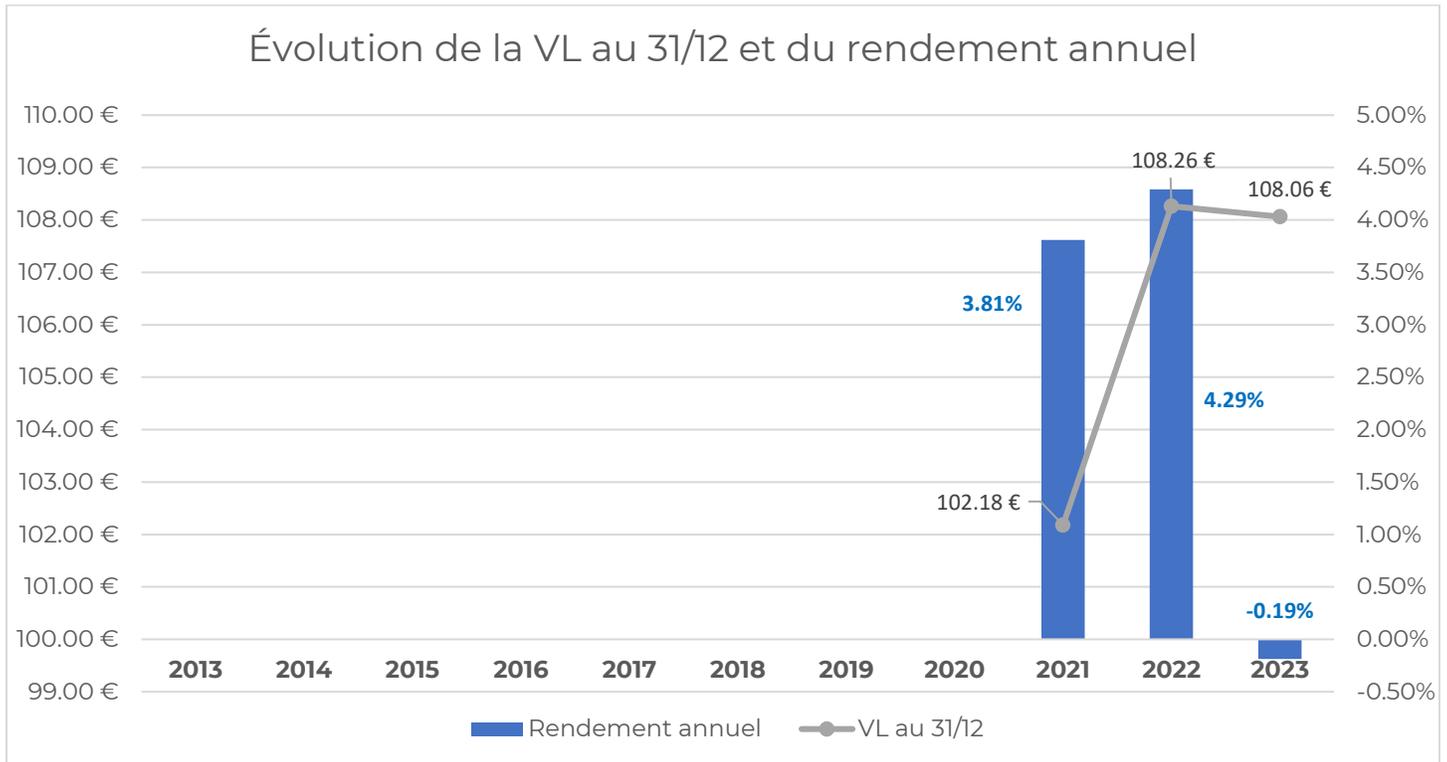


## SC Advenis Immo Capital (\*)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi n'est pas garanti (risque de perte en capital).

\* La SC Advenis Immo Capital est exclusivement disponible en assurance-vie sous forme d'UC. Les investisseurs de détail ne peuvent pas y souscrire directement. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans minimum. Lorsqu'il place via son contrat d'assurance-vie dans des UC, le souscripteur doit tenir compte des éléments et risques détaillés par la société de gestion en plus de ceux détaillés par la compagnie d'assurance choisie.